



Chers concitoyens,

En ce début d'année 2025, je vous transmettre nos vœux les plus sincères. Nous souhaitons que 2025 soit une année remplie de moments précieux à partager avec vos proches et votre communauté.

Nous tenons également à vous informer que les comptes de taxes municipales pour l'année 2025 ont été postés le 15 janvier. Pour votre planification, nous vous rappelons que le premier versement devra être effectué au plus tard le 15 février prochain.

Un moment fort de notre communauté en décembre dernier mérite d'être souligné. Le concert de Noël qui s'est tenue à notre église a connu un succès retentissant avec une participation exceptionnelle de 334 personnes. Ce succès, nous le devons à l'engagement et au talent de nos artistes locaux. Nous tenons à remercier chaleureusement nos chanteurs qui ont fait de cet événement un moment magique : Julie Thibodeau, Lynn Audet et Denis Piché, qui ont livré des prestations mémorables. Une mention spéciale doit être faite aux enfants de l'école qui ont ajouté une touche de douceur et de joie contagieuse à ce spectacle.

L'hiver bat maintenant son plein et nous sommes ravis de vous convier au Festineige qui fait la fierté de notre municipalité. Cette célébration hivernale se tiendra du 23 au 25 janvier au centre des loisirs de Saint-Alban. Le Festineige est l'occasion parfaite de célébrer les plaisirs de l'hiver en famille et entre amis. La programmation complète est disponible à la page 10 du présent Albanois et sur nos réseaux sociaux. Ces événements et ces moments de rassemblement témoignent de la vitalité de notre communauté. C'est grâce à votre participation active et à votre engagement que notre municipalité demeure un endroit où il fait bon vivre. Nous vous encourageons à continuer de participer nombreux aux activités proposées et à maintenir cet esprit de communauté qui nous caractérise.

Pour toute information supplémentaire concernant les activités municipales ou pour nous faire part de vos commentaires et suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec Stephanie Coallier-Brisson.

Au plaisir de vous rencontrer lors du Festi-Neige !

*Deny Lépine,
Maire*



Prochaine réunion du conseil :

10 février 2025 à 19 h 30

Pour joindre votre Municipalité :

Deny Lépine, maire
Bureau municipal
Centre communautaire
Bibliothèque

418 326-1410
maire@st-alban.qc.ca
418 268-8026
info@st-alban.qc.ca
418 268-3557
418 268-3557

Stéphanie Coallier Brisson,
Coordonnatrice des loisirs
École du Goéland
Parc naturel régional de Portneuf

418 998-5973
Loisirs@st-alban.qc.ca
418 268-3332
418 268-6681
info@parcportneuf.com

Urgences : 911

Horaire du bureau municipal : Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Résumé de la dernière séance du conseil :



Avis de motion et présentation du projet de Règlement 292 sur la régie interne des séances du Conseil

Avis de motion est donné par Mme Carmen Marquis, conseillère au siège numéro 6, à l'effet que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le Règlement 292 sur la régie interne des séances du Conseil sera adopté. Une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Avis de motion et présentation du projet de Règlement 293 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par M. Denis Piché, conseiller au siège numéro 4, à l'effet que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le Règlement 293 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle sera adopté. Une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Avis de motion et du Règlement URB-01.06 modifiant le plan d'urbanisme afin de préciser les mesures de protection prescrites à proximité des équipements d'assainissement des eaux usées municipales

Avis de motion est donné par Mme Carmen Marquis, conseillère au siège numéro 6, à l'effet que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le Règlement URB-01.06 modifiant le plan d'urbanisme afin de préciser les mesures de protection prescrites à proximité des équipements d'assainissement des eaux usées municipales sera adopté.

Adoption du premier de Règlement URB-01.06 modifiant le plan d'urbanisme afin de préciser les mesures de protection prescrites à proximité des équipements d'assainissement des eaux usées municipales

Le Conseil adopte le premier projet de Règlement numéro URB-01.06. Une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Avis de motion du Règlement URB-05.19 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'actualiser les modalités applicables à proximité des étangs d'épuration des eaux usées municipales

Avis de motion est donné par M. Francis Marcotte, conseiller au siège numéro 3, à l'effet que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le Règlement URB-05.19 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'actualiser les modalités applicables à proximité des étangs d'épuration des eaux usées municipales sera adopté.

Résumé de la dernière séance du conseil :



Adoption du premier projet de règlement URB-05.19 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'actualiser les modalités applicables à proximité des étangs d'épuration des eaux usées municipales

Le Conseil adopte le premier projet de Règlement numéro URB-05.19. Une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Nomination Marilyn Gingras à titre d'inspectrice municipale

Le Conseil nomme Mme Marilyn Gingras comme inspectrice municipale de la municipalité de Saint-Alban afin qu'elle veillera à l'application des règlements d'urbanisme en vigueur ainsi que d'autres lois et règlements dont la responsabilité est déléguée aux municipalités locales.

Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alban adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 7 (2024). Une copie de celui-ci est acheminée à la MRC de Portneuf.

Confection des cadres pour les affiches aux extrémités du territoire – Mandat à Nor-Metal inc

La Municipalité de Saint-Alban octroie le mandat de confection de six structures d'aluminium pour les affiches aux extrémités du territoire à Nor-Metal Inc. selon leur soumission de 9 435.00 \$ plus taxes.

Autorisation de signature – Contrat de travail de Mme Mélodie Couture-Montmeny

M. Deny Lépine, maire, est autorisé à signer le contrat de travail de Mme Mélodie Couture-Montmeny pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alban.

Autorisation de signature – Contrat de travail de M Stéphane Savard

M. Deny Lépine, maire, est autorisé à signer le contrat de travail de M. Stéphane Savard pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alban.

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

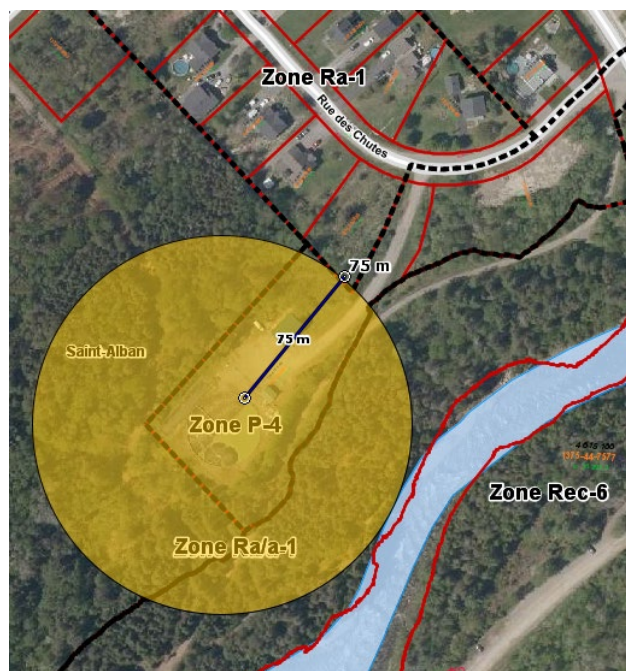
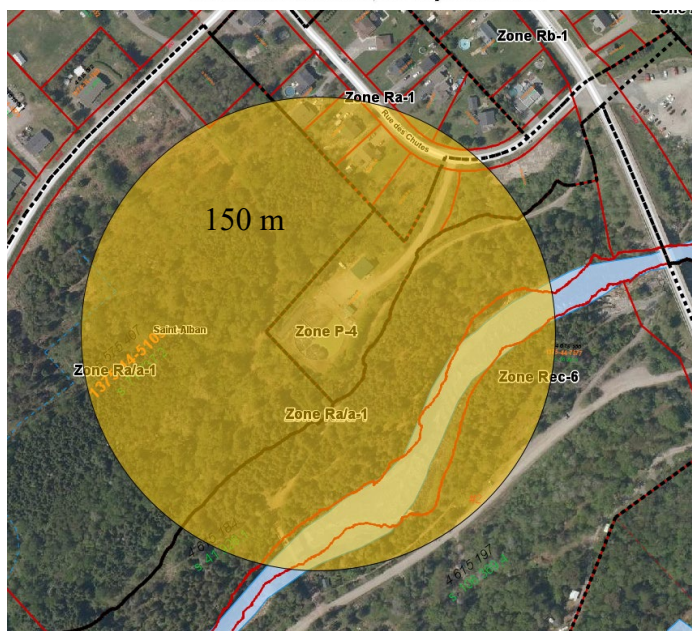
Aux personnes intéressées par un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage de manière à réduire la distance minimale exigée pour l'implantation d'une habitation ainsi que de tout immeuble de récréation ou recevant du public à l'égard des étangs d'épuration des eaux usées municipales qui sont aménagés dans la zone publique et institutionnelle P-4. La distance minimale prescrite pour l'implantation d'une habitation ainsi que d'un immeuble de récréation ou recevant du public à l'égard des étangs d'épuration des eaux municipales aménagés dans la zone publique et institutionnelle P-4 de 150 mètres est réduite à 75 mètres.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Alban a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - Premier projet de Règlement URB-05.19 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'actualiser les modalités applicables à proximité des étangs d'épuration des eaux usées municipales.
2. Le projet de règlement énuméré ci-dessus sera présenté lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 10 février 2025 à 19 h 00, au Centre communautaire Fernand-Marcotte situé au 179, rue principale à Saint-Alban. Lors de cette assemblée, les personnes et organismes qui le désirent pourront également s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 241, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Alban, ce 16 janvier 2025



241, rue Principale, Saint-Alban, Québec, G0A 3B0
Téléphone : (418) 268-8026
Site web : st-alban.qc.ca

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

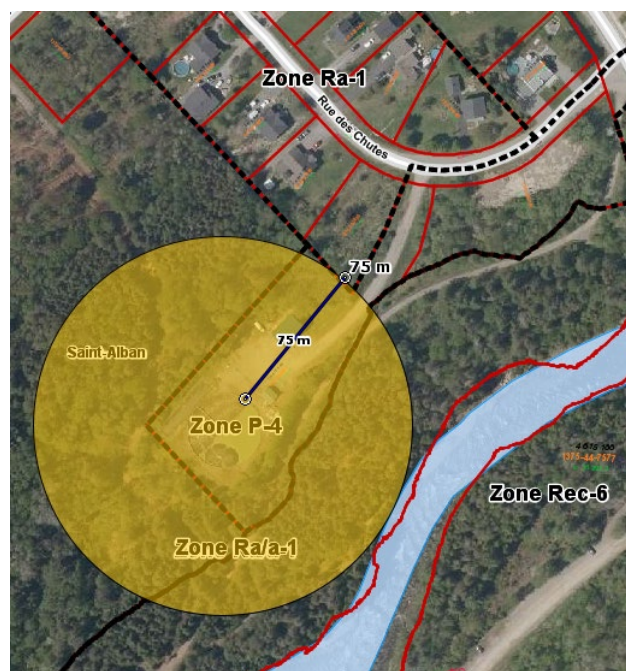
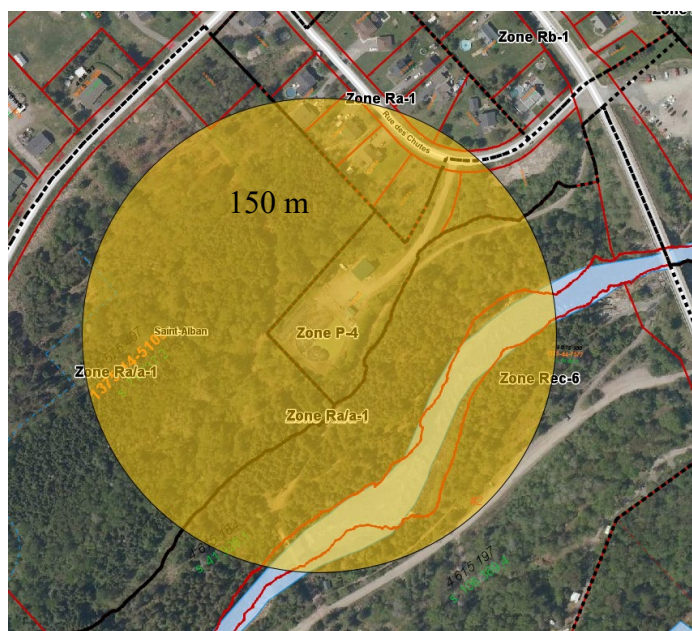
Aux personnes intéressées par un projet règlement ayant pour objet de bonifier le texte de l'article 4.3.2.3 du plan d'urbanisme traitant des équipements d'assainissement des eaux usées municipales afin de faire mention des conclusions de l'étude de caractérisation des odeurs réalisée par AtmoDC en 2024.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Alban a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - Premier projet de Règlement URB-01.06 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 afin de préciser les mesures de protection prescrites à proximité des équipements d'assainissement des eaux usées municipales.
2. Le projet de règlement énuméré ci-dessus sera présenté lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 10 février 2025 à 19 h 15, au Centre communautaire Fernand-Marcotte situé au 179, rue principale à Saint-Alban. Lors de cette assemblée, les personnes et organismes qui le désirent pourront également s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 241, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Alban, ce 16 janvier 2025



241, rue Principale, Saint-Alban, Québec, G0A 3B0
Téléphone : (418) 268-8026
Site web : st-alban.qc.ca

SPECTACLE DE NOËL DU 21 DÉCEMBRE

J'AIMERAI PRENDRE LE TEMPS DE REMERCIER LES 334 PERSONNES PRÉSENTES LORS DU SPECTACLE DE NOËL À L'ÉGLISE, LE 21 DÉCEMBRE DERNIER. JE REMERCIE ÉGALEMENT LES BÉNÉVOLES, LA CABANE SUCRÉE, VALLÉE, FRED DE DJ_DERF, MAIS SURTOUT, LES ENFANTS DE LA CHORALE AINSI QUE NOS TROIS MERVEILLEUX CHANTEURS: LYNN AUDET, JULIE THIBODEAU ET DENIS PICHÉ. C'EST GRÂCE À VOUS TOUS, SI LES ÉVÉNEMENTS FONCTIONNENT SI BIEN AU SEIN DE NOTRE MUNICIPALITÉ.

JE FOURMILLE D'IDÉES POUR 2025! JE VOUS SOUHAITE UNE MAGNIFIQUE ANNÉE

STÉPHANIE COALLIER, COORDONNATRICE DES LOISIRS



Biblio-Chut! Votre Bibliothèque!

179, rue Principale 418.268.3557

Facebook : *Bibliothèque Biblio-Chut de Saint-Alban*



Le service de PEB (**Prêt entre bibliothèques**) permet d'emprunter un livre ou un livre audio disponible dans une autre bibliothèque du Réseau BIBLIO.

Voici comment faire :

Consultez le site du Réseau BIBLIO : reseaubibliocnca.qc.ca

Vous placez une demande de PEB via le site web ZPortal à l'aide de votre **numéro d'utilisateur** et de votre **NIP**.

Vous pouvez également faire votre demande directement à la bibliothèque.

Vos demandes sont transmises aux bibliothèques du Réseau BIBLIO.

Lorsque qu'un prêteur est localisé, le document est expédié à la bibliothèque et vous serez avisés dès la réception du livre.

Il ne vous restera plus qu'à passer à la bibliothèque pour y faire l'emprunt du livre.

Bonne lecture !



Cercle de Fermières Saint-Alban

Souper de la St-Valentin

Afin de souligner la St-Valentin, les membres du Cercle vous invite à partager un repas chaud le mardi 11 février à 17h30 au Centre communautaire Fernand-Marcotte.

Le coût du repas est de 25\$/personne et de 13\$ pour les enfants de moins de 10 ans. Cette activité est ouverte à tous. Tirage de prix de présence et moitié-moitié.

Merci de confirmer votre présence avant le 6 février à Mme Aline Picard au 418-268-3785 ou à Mme France Leduc au 418-268-3440. Le repas est payable au moment de la réservation.

La cigogne est passée chez vous?

Les membres du Cercle aimeraient souligner la venue de nouveau-nés dans la communauté. Il nous fera plaisir de vous remettre un article fait à la main par une Fermière. Venez nous rencontrer les jeudis de 13h à 15h au Centre communautaire Fernand-Marcotte pendant les activités de tricot, de crochet et de tissage.

**Pour information :
Mme Aline Picard • 418-268-3785**

Club l'Âge d'Or La Gaieté de Saint-Alban

Le Club de l'Âge d'Or La Gaieté de St-Alban aimerait que les personnes de Saint-Alban qui ont leur carte FADOQ du régional **U 099** deviennent membre du club local **T 031** en communiquant avec *Raymonde Naud* ou *Noëlline Perron*

Merci de nous encourager.



De la Gaieté Saint-Alban

Raymonde Naud

418-326-8742

Noëlline Perron

418-284-1576

Activités

VIE-ACTIVE

Les lundis 13h30 à 14h30



LES CARTES & JEUX DE SOCIÉTÉ

Les mercredis 13h00 à 15h00



PROGRAMME PIED

DÉBUT 14 JANVIER 9h30

CCFM

inscriptions obligatoires

auprès de Raymonde ou Noëlline

BINGO

22 février 2025

CCFM

13h00

15\$



Déjeuné Causerie

28 février 2025

9h00

Au Centre Communautaire Fernand-Marcotte

Réservation avant le 21 février
auprès de Raymonde ou Noëlline.





FESTI-NEIGE

de Saint-Alban

23-24-25

Janvier

Centre des Loisirs de Saint-Alban

Jeudi



19 h: **Tournoi de hockey**

Bar sur place

Vendredi

18 h 30: **Tournoi de hockey**

Glissade et

Anneau de

Samedi

glace

8 h 30: **Tournoi de hockey** (toute la journée)

10 h 00: **Remorque Accès-Loisirs *** (de 10 h à 16h)

11 h 30: **Maquillage gratuit** (de 11 h 30 à 15 h 30)

19 h 15: **Finales du tournoi de hockey**



22 h 00: **Soirée à L'hôtel Saint-Alban (15\$)**

Avec David Paradis
(Chansonnier)

Bienvenue à tous!

*Remorque Accès-Loisirs : Location gratuite d'équipement sportif. Venez l'essayer!



 **PARC DES LOISIRS**
4 RUE SAUVEUR-PATRY

Saint-Alban

HORAIRE PATINOIRE



HORAIRE RÉGULIER



LUNDI : FERMÉE

MARDI : FERMÉE

MERCREDI : 18H À 20H00

JEUDI : 18H À 20H00

VENDREDI : 16H30 À 21H00

SAMEDI : 10H À 21H00

DIMANCHE : 10H À 20H00



24 JANVIER
JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
RÉSERVÉ POUR L'ÉCOLE
PRIMAIRE



23 ET 24 (SOIRS) ET 25
JANVIER, PATINOIRE
FERMÉE POUR LE FESTI-
NEIGE.
ANNEAU DE GLACE
DISPONIBLE!



*La patinoire est toujours disponible
sauf avis contraire.*

*Vous avez toujours accès au local
du côté patinoire pour vous
chausser et aller à la salle de bain.*

*Lorsque celle-ci est "ouverte", ceci
indique la présence d'un surveillant
et la disponibilité d'acheter des
breuvages et collations, ainsi que
mettre de la musique à l'extérieur.*

**NOUVEAUTÉS: venez jouer sur
nos nouvelles tables de jeux!!!**

**Suivez toujours nos pages
Facebook pour connaître l'état de la
patinoire!*



Inscriptions

PRÉSCOLAIRE 4 ET 5 ANS

Année scolaire 2025-2026

7 février 2025
entre 8h et 11h ou 13h et 15h

Sur rendez-vous seulement:
(418) 268-3332

Préscolaire 4 ans

L'enfant doit être né entre le
1er octobre 2020
et le 30 septembre 2021

Préscolaire 5 ans

L'enfant doit être né entre le
1er octobre 2019
et le 30 septembre 2020

Lors du rendez-vous,
veuillez avoir en mains:

- **Certificat de naissance grand format**
- **Preuve de résidence sur le territoire de St-Alban**

Journée portes ouvertes

Préscolaire 4 ans

(enfant né entre le 1er octobre 2020 et le 30 septembre 2021)

École du Goéland

Vendredi 31 janvier entre 9h15 et 10h00

**Venez visiter la classe et rencontrer
l'enseignante avec ou sans votre
enfant.**

Nos portes sont grandes ouvertes pour vous accueillir !

**** Les inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026
se feront sur rendez-vous (418-268-3332)**

le vendredi 7 février entre 8h00 et 11h00 et entre 13h00 et 15h00.



INONDATIONS

RENCONTRES DE CONCERTATION

L'Organisme de bassin-versant Capsa entame un processus de concertation au niveau des inondations de la rivière Sainte-Anne.

Nous sommes à la recherche de personnes et entreprises qui habitent près de la rivière Sainte-Anne et qui ont vécus des impacts d'inondations. Ces personnes et entreprises seraient invitées à participer des rencontres de concertation afin d'aider les municipalités à créer un plan d'actions qui reflète les enjeux vécus par les citoyens.

CAPSA
Organisme de bassin-versant

ALICE RISI
Mobilisatrice communautaire
418-337-1398 #229
a.risi@capsa-org.com

INFO - Service incendie



Permis de brûlage : À quel moment faut-il demander un permis ?

Il est OBLIGATOIRE de demander un permis de brûlage pour effectuer tout feu à l'extérieur **d'un foyer conforme**.

Quand le permis de brûlage peut-il être délivré ?

Nous respectons les recommandations de la [SOPFEU](#) afin de connaître les restrictions en vigueur, et ce, selon le niveau d'inflammabilité et les risques en cours :

- BAS : Permis de brûlage accordé
- MODÉRÉ : Permis de brûlage accordé
- ÉLEVÉ : Pas d'émission de permis de brûlage
- TRÈS ÉLEVÉ : Pas d'émission de permis de brûlage, pas de feu à ciel ouvert, feu en foyer fermé avec pare-étincelles seulement
- EXTRÊME : Aucun feu à ciel ouvert, aucun feu en foyer, aucune activité produisant des flammes ou des étincelles

Pour des informations et/ou pour obtenir un permis de brûlage, nous vous invitons à communiquer avec nous : 418-284-1600 ou 418-285-7256

Quelles sont les matières autorisées pour le brûlage ?

Toutes matières naturelles sans aucun traitement chimique :

- Branches
- Feuilles mortes

Quelles sont les conditions à respecter ?

- Vous devez obligatoirement être situé à 50 mètres (164 pieds) de tout bâtiment et établir une bande de terrain entièrement, dégagée de matières combustibles autour du feu pour limiter la propagation d'un incendie.
- Avoir une bande tampon dégagée de matières combustibles, de 15 mètres (50 pieds) de largeur entre le feu et la forêt.
- Les dimensions de votre brûlage ne doivent pas excéder 2,50 mètres (8 pieds) de hauteur x 2,50 mètres (8 pieds) de diamètre.
- Il est strictement interdit de brûler du bois traité ou peint, des déchets de construction, des pneus, du caoutchouc, du plastique, des déchets domestiques, ni aucun matériau de construction avec peinture, etc.
- Aucun produit accélérant (inflammable et/ou combustible) ne doit être utilisé.
- Avoir à votre portée un moyen d'extinction proportionnel à la grosseur de l'incendie allumé.
- Il doit y avoir une personne responsable sur les lieux en tout temps et éteindre complètement le feu avant de quitter les lieux.
- Ne pas faire de brûlage sous de la végétation ou des fils électriques.
- La fumée ne doit pas nuire au voisinage.
- Tout feu est interdit lorsque le vent se lève.



Le panier Albanois

UN BULLETIN D'INFORMATION MENSUEL
SUR NOS PRODUCTEURS LOCAUX



8, Chemin Petitclerc, Saint-Alban
418-326-1335

pouillierportnoeuf@hotmail.com

Bonne année! Que cette nouvelle année soit remplie de beaux moments avec vos proches et de repas savoureux. La dernière année fut encore une réussite, c'est grâce à vous si notre entreprise peut grandir d'année en année. Merci de nous choisir!

En 2025, on vous promet encore des œufs frais chaque jour et un kiosque garni de beaux produits. On prévoit également le retour de nos poulets de grains au début de l'été.

Notre kiosque est ouvert **tous les jours de 9h à 18h**. Nos **œufs frais** y sont toujours disponibles en grande quantité. Vous y trouverez aussi les **légumes de saison** de Terra Sativa, le **lait** et le **yogourt** de la Ferme Reine des Prés, le **miel** de Miel et Co, le **café** de Bivouac Café ainsi que les **savons** et les **crèmes** au lait de chèvre de la Ferme Caprineige.

Au plaisir de vous voir! Bonne année! Bon mois de janvier!

SERVICE DE TAILLE D'ARBRES FRUITIERS

Nous tenons à offrir des services de taille et d'aménagement d'arbres fruitiers pour contribuer à l'autonomie alimentaire de notre communauté.

Pourquoi tailler ses arbres fruitiers?

- Augmenter l'aération des arbres
- Diminuer la présence d'insectes et maladies
- Favoriser le murissement des fruits
- Récolter plus facilement les fruits
- Prolonger la vie des arbres
- Prévenir les dommages de l'hiver



AU BOUT
DES DOIGTS
PÉPINIÈRE ÉCOLOGIQUE

POUR PLUS D'INFOS
info.auboutdesdoigts@gmail.com

Février

2025

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
26	27	28	29	30	31	1
2	3 Bibliothèque 13h00 à 15h00 VIE-ACTIVE 13h30-14h30	4 Bibliothèque 18h30 à 20h00 	5 Bibliothèque 15h00 à 18h00 FADOQ 13h00 à 15h00	6 Bibliothèque 18h30 à 20h00 Fermière 13h00 à 15h00	7 Bibliothèque 13h30 à 17h30	8
9	10 Bibliothèque 13h00 à 15h00 VIE-ACTIVE 13h30-14h30 <u>Conseil Municipal</u> 19h30	11 Bibliothèque 18h30 à 20h00 	12 Bibliothèque 15h00 à 18h00 FADOQ 13h00 à 15h00	13 Bibliothèque 18h30 à 20h00 Fermière 13h00 à 15h00	14 Bibliothèque 13h30 à 17h30 	15
16	17 Bibliothèque 13h00 à 15h00 VIE-ACTIVE 13h30-14h30	18 Bibliothèque 18h30 à 20h00 	19 Bibliothèque 15h00 à 18h00 FADOQ 13h00 à 15h00	20 Bibliothèque 18h30 à 20h00 Fermière 13h00 à 15h00	21 Bibliothèque 13h30 à 17h30	22
23	24 Bibliothèque 13h00 à 15h00 VIE-ACTIVE 13h30-14h30	25 Bibliothèque 18h30 à 20h00 	26 Bibliothèque 15h00 à 18h00 FADOQ 13h00 à 15h00	27 Bibliothèque 18h30 à 20h00 Fermière 13h00 à 15h00	28 Bibliothèque 13h30 à 17h30	1